

**ARTICLE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Les vols ont lieu chaque année de mai à octobre. Les passagers déclarent connaître et accepter les conditions générales de vente. La commande vaut acceptation de ces conditions, tant pour le souscripteur que pour les passagers désignés sur sa commande. La commande est réputée ferme et définitive dès lors que le paiement de celle-ci est effectué. Conformément à la réglementation relative aux usagers de la vente à distance, vous disposez d'un délai de 7 jours à compter de la date de votre achat pour annuler votre commande. Les passagers acceptent les contraintes spécifiques liées à l'organisation d'un vol en montgolfière et notamment les conditions météorologiques, les horaires et les zones de décollage. De la même façon, les parcours et sites survolés ne peuvent être garantis dans la mesure où une montgolfière ne peut être dirigée et vole au gré des vents. Les vols en montgolfière sont interdits aux femmes enceintes et aux personnes de moins de 16 ans (plus jeunes, nous consulter) ; ils sont fortement déconseillés aux personnes ayant une ou des prothèses (genou, hanche) et des problèmes cardiaques. MONTGOLFIERE EXPERIENCE n'est pas en capacité de juger de l'état de santé d'un passager. En cas de doute, il est recommandé aux personnes de plus de 70 ans et pour toute personne présentant un risque médical de consulter son médecin et de présenter au pilote un certificat médical de non contre-indication au vol en montgolfière. Pour tout handicap moteur, il faut demander l'accord préalable à la direction des vols avant la réservation du billet.

**ARTICLE 2 : INFORMATIONS BILLETS**

**Le billet comprend** : l'organisation de l'ascension (équipage, véhicule et équipe d'assistance au sol), retour à la base de décollage, moment de convivialité ainsi qu'une assurance responsabilité civile de transport à titre onéreux (lire Art.7).

Le billet est valide après paiement intégral. Les billets bénéficient d'une durée de validité de 6 mois effectifs sur la période de vol mai-octobre (chevauchement des années possible selon le mois de souscription). **Au-delà de ce délai, le billet sera considéré comme périmé**, sauf en cas de maladie, d'accident ou autre situation grave sur justificatif.

**ARTICLE 3 : REPORT DES VOLS**

3.1 : **Par MONTGOLFIERE EXPERIENCE** : nous nous réservons le droit d'annuler un vol à tout moment : conditions météorologiques, direction et (ou) force du vent, problème passagers (température/poids) ou pour toute autre condition de sécurité. Seul le pilote est apte à apprécier l'opportunité d'un vol. Cette annulation peut se produire sur le lieu de décollage. Dans ce cas, MONTGOLFIERE EXPERIENCE n'est pas tenue pour responsable des frais engagés par les clients pour se rendre sur le lieu du rendez-vous (hébergement, déplacement et restauration). Le billet reste valable jusqu'à la fin de sa période de validité. Une autre date sera alors envisagée.

L'annulation concerne un billet enregistré sur un vol planifié. Une option posée sur une date pour laquelle la météo n'a pas été faite n'est pas comptabilisée comme une annulation. Au-delà de 3 annulations de vol planifié sans avoir pu utiliser le billet dans sa période de validité, le billet est prorogé sans frais de 2 mois supplémentaires à compter du début de la saison suivante.

3.2 : **Par le client** : en respectant les règles d'annulation, vous pouvez reporter votre réservation. Nous vous demandons de nous prévenir de votre annulation au minimum 2 jours avant le jour du vol.

3.3 : **Perte de validité du billet** : durant la durée de validité du billet, celui-ci peut être considéré comme consommé dans les cas suivants : 1) ne pas avoir activé son billet dans les délais impartis, 2) dans le cas d'une annulation tardive soit moins de 2 jours avant le vol, 3) absence sur le lieu de rendez-vous à l'heure fixée.

**ARTICLE 4 : REMBOURSEMENT**

Le billet peut être remboursé intégralement au souscripteur dans le premier mois de sa souscription au prix HT.

Il peut aussi être remboursé pour raison majeure sur justificatif médical au prorata des mois de validité restants.

**ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA PRESTATION** : MONTGOLFIERE EXPERIENCE peut sans préavis : modifier les sites d'envol, faire appel à un sous-traitant agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile pour effectuer des vols pour son compte, substituer d'autres aéronefs.

**ARTICLE 6 : CONDITIONS DE VOLS et REGLEMENT A BORD** : Toute personne sous l'emprise de drogue ou d'alcool se verra refuser l'accès à bord et perdra l'intégralité de la valeur de son billet. Les pilotes sont seuls maîtres à bord et à ce titre ont autorité sur toutes les personnes embarquées. Ils peuvent à tout moment débarquer toute personne parmi les passagers ou écarter toute personne présente à l'embarquement présentant un danger pour le déroulement ou la sécurité du vol. Ils peuvent à tout moment interrompre le vol pour des raisons de sécurité.

**ARTICLE 7 : RESPONSABILITE ET ASSURANCES**

La responsabilité de MONTGOLFIERE EXPERIENCE est régie par les seules dispositions du Code des transports, renvoyant à la Convention de Varsovie du 12 octobre 1929, dans les conditions définies par les articles L 6422-2 à L 6422-5 du Code des transports. Toutefois, la limite de responsabilité du transporteur relative à chaque passager est fixée à 114 336 €, sauf faute inexcusable. MONTGOLFIERE EXPERIENCE est couverte pour les vols de passagers effectués à titre onéreux par des contrats d'assurance souscrits auprès de SAAM Verspieren group et Atlantias. Les passagers sont assurés selon les conditions aériennes en vigueur (Convention de Varsovie du 12 octobre 1929 et Code des transports). Les passagers embarquant pour un vol sont avisés que seules les dispositions de la Convention de Varsovie et du Code des transports sont applicables à l'ensemble du vol. Pour tout renseignement ou assurance complémentaires, veuillez consulter votre compagnie d'assurance. Le transporteur n'encourt aucune responsabilité pour les objets fragiles ou de valeur (appareils photos, caméras, vêtements, téléphones portables, lunettes...). Une protection complémentaire peut-être souscrite auprès de votre compagnie d'assurance.

**ARTICLE 8 : PRISE DE PHOTOS et INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les appareils photos sont admis à bord. Les clichés du domaine public sont autorisés, ceux du domaine privé sont interdits. Les photos prises lors d'un vol restent sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. MONTGOLFIERE EXPERIENCE se décharge pour tout usage qui pourrait être fait de ces clichés dans quelque support de communication que ce soit. Les informations concernant les souscripteurs/passagers recueillies le sont uniquement pour un usage interne de MONTGOLFIERE EXPERIENCE. Vous disposez des droits prévus par la CNIL.

**ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE**

Les données personnelles concernant les passagers (nom, prénom, commune, poids, téléphone, âge) et les souscripteurs sont collectées sur une base (Excel, intranet) avec votre consentement. Elles ne sont transmises à aucun partenaire. Elles ont pour finalité la gestion des passagers et l'organisation des vols. L'accord d'utiliser, de reproduire, d'exploiter et de diffuser à titre gratuit sur tout support, papier et numérique, les photos/images prises au sol ou en l'air, en France et à l'étranger pendant une période limitée à 5 ans est le principe. Si vous n'êtes pas d'accord, vous devez nous le faire savoir par écrit ou par voie électronique.

**ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

MONTGOLFIERE EXPERIENCE adhère à un dispositif de médiation de la consommation : Association de Médiateurs Bretagne Ouest – 12 rue Colbert, BP 37 – 56100 Lorient (ambo.mediation@gmail.com – www.ambo.bzh/mediation-consommation/). En cas d'échec ou de refus de la médiation, le tribunal compétent est le tribunal de commerce de Saint Malo.

**MONTGOLFIERE EXPERIENCE**

44, La Hannelais 22350 Guitté

N° RNA : W224005345- APE 9329Z - Siret 822 426 532 00021



06 16 560 660



www.montgolfiere-experience.com



accessible à tous